

MÉMO-TRI

Je repère sur mes emballages :



Ce logo, info-tri, indique que le produit (dont l'emballage) fait l'objet d'une consigne de tri en vue du recyclage.

Ce logo signifie que le producteur du produit adhère au dispositif de valorisation des emballages et respecte les obligations définies par les articles R543-53 et suivants du Code de l'environnement, **il n'indique pas si le contenant du produit est recyclable.**



Les bons gestes pour mes déchets :

- ✓ NE PAS RINCER / LAVER
- ✓ ÉVITER DE COMPACTER
- ✓ NE PAS EMBOÎTER LES UNS DANS LES AUTRES
- ✓ LAISSER LES BOUCHONS ET LES ÉTIQUETTES
- ✓ ÉVITER DE CHIFFONNER OU DÉCOUPER LES PAPIERS

Avec ces gestes, j'économise des ressources naturelles et j'offre une valorisation maximale à mes déchets.

POUR CONNAÎTRE LE JOUR DE COLLECTE DE VOTRE BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES OU D'EMBALLAGES ET PAPIERS :

Rendez-vous sur le site de vos collectivités.

Pour être sûre de ne pas me tromper, la question à me poser est :
MON DÉCHET EST-IL UN EMBALLAGE OU UN PAPIER ?



Si oui : ✓

→ il va dans le contenant de tri (si vous êtes en collecte séparée, le papier se dépose dans le bac ou les points d'apport volontaire).



Attention, s'il est en verre, il va dans un point d'apport volontaire vert.



Si non : ✗

→ si c'est un autre déchet, il va soit dans la poubelle noire dédiée aux ordures ménagères résiduelles, soit en déchèterie.



→ si c'est un biodéchet/déchet organique, il se compose ou se collecte séparément si mon territoire bénéficie du service de collecte dédié.



Consignes complémentaires déchets particuliers :

PHARMACIE



Médicaments périssés ou inutilisés

BORNES DE COLLECTE MAGASIN DÉDIÉ OU DÉCHÈTERIE



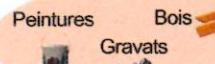
Cartouches d'encre

Appareils électriques ou électroniques

Néons et ampoules

Piles

DÉCHÈTERIE



Peintures Bois Gravats

Huiles

Déchets encombrants

Ferrailles

Un doute ?
Je me renseigne !



CITEO
on-ne-lache-rien.citeo.com



Liste non exhaustive, se renseigner en déchèterie

Ensemble, faisons les bons gestes pour un tri optimal

Nos emballages



NE PAS IMBRIQUER

S'ils sont imbriqués, la séparation n'est pas possible. Ils vont donc avec les refus de tri et ils seront envoyés à l'usine de Lasse comme le reste des ordures ménagères.



NE PAS LAVER / RINCER

Je ne rince pas mes emballages pour ne pas gaspiller d'eau inutilement. Il suffit juste de bien les vider.



Nos papiers



ou

Une collecte séparée* des papiers en bac (bleu), en point d'apport volontaire ou en un seul flux multimatériaux contenant les papiers et les emballages (jaune).

LAISSER LES AGRAFES, SPIRALES ...

Elles seront retirées lors du recyclage, afin d'être réorientées vers d'autres filières.



NE PAS LES DÉCHIRER OU LES FROISSER

Cela les rend plus volatiles, et complique leur transport, leur tri et la qualité finale.



Lorsque la collecte est séparée, les papiers sont envoyés directement vers l'usine de recyclage.

Je n'utilise que les sacs de tri fournis par ma collectivité sinon je jette en vrac, sans sac, dans mon bac de tri correspondant ou dans les conteneurs collectifs.

ÉVITER DE COMPACTER

Mieux vaut le faire modérément et dans le sens de la longueur pour que le tri puisse s'effectuer correctement.



LAISSER BOUCHONS ET ÉTIQUETTES

Grâce à l'amélioration des techniques, cela ne pose pas de problème lors du processus de recyclage.



Il y a des pointillés sur l'étiquette de certains emballages avec la consigne de les séparer car leurs matières sont différentes et ne peuvent pas être recyclées ensemble.



Le verre

Le verre est collecté en point d'apport volontaire sur l'ensemble du territoire.

RETRIRER COUVERCLES ET BOUCHONS

Les couvercles en métal sont à mettre avec les emballages. Les bouchons sont à jeter dans la poubelle noire ou à déposer à une association ou dans les déchèteries participantes.



SEULEMENT LES EMBALLAGES

Dans les bacs de verre, seuls les emballages sont à déposer. Ils disposent d'une filière spécifique qui ne convient pas à tous les types de verre.



Le verre est acheminé dans un centre de traitement spécifique pour redevenir du verre.